

L'Anarcho-syndicaliste

N°177 - Le numéro : 1,60 €

Décembre 2013

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » *Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes*

Au bal des faux culs

Christophe Bitaud

L'hypocrisie et la confusion connaissent actuellement une hausse vertigineuse à la bourse des valeurs. Quelques faits d'actualité illustrent parfaitement cette tendance qui ne saurait, malheureusement, être qualifiée de conjoncturelle.

Les bonnets rouges

Les fameux bonnets rouges bretons ont fait couler beaucoup d'encre, pas mal de salive, sans oublier une bonne dose de fiel. Il est temps de rétablir quelques vérités.

Depuis plusieurs mois les salariés de l'industrie agroalimentaire en Bretagne se battent contre les patrons pour sauver les emplois, pour pouvoir vivre et faire vivre leurs familles, tout simplement. Le mouvement de résistance, vertébré par FO, prenant une ampleur certaine, risquant de fédérer les syndiqués de FO et de la CGT en vue d'un vaste mouvement social, le patronat local s'est empressé d'organiser une manœuvre de diversion. Prenant prétexte d'une écotaxe, qu'ils avaient auparavant acceptée en espérant la faire payer par les producteurs et les consommateurs, les patrons « bretons », avec l'appui de quelques autonomistes trop heureux de trouver une nouvelle occasion de combattre la gueuse, ont ressuscité les bonnets rouges qui firent trembler Louis XIV. C'est ainsi qu'un Comité de Convergence des Intérêts Bretons (CCIB) organisa la confusion autour d'une manifestation « pour l'emploi et contre l'écotaxe » à Quimper le 2 novembre. L'objectif était de créer une union sacrée des salariés et des patrons sous les plis du gwenn ha du.

Après des débats bien compréhensibles au regard des contradictions et ambiguïtés de la situation, nos camarades de l'UD FO du Finistère ont décidé d'organiser un cortège ouvrier, revendicatif, en soutien aux travailleurs en lutte contre leurs patrons, qu'ils soient bretons ou non, en marge de la manifestation de Quimper. Fallait-il y aller ou pas ? La question a été posée ici ou là. Mais si le débat est légitime, la posture du donneur de leçons ne l'est pas, à fortiori lorsque ledit donneur de leçons n'est pas dans le feu de l'action. Le mensonge est encore plus inacceptable. Faire croire que nos camarades aient pu jamais

être intégrés dans le CCIB en se félicitant, hypocritement, de leur soit disant retrait est une infamie. A aucun moment les camarades du Finistère ou des autres départements bretons n'ont sombré dans la collaboration de classes ni dans le régionalisme identitaire. S'il fallait s'en convaincre, il n'est qu'à lire les résolutions de congrès des UD FO en Bretagne qui témoignent de leur combat permanent contre les politiques qui font le jeu du Vatican et du « régional-socialisme » sous l'égide de l'Union européenne.

A quel jeu peuvent bien jouer ceux qui suggèrent le contraire ? Quel est leur intérêt ? Pourquoi jeter l'opprobre ainsi sur des travailleurs en lutte contre les licenciements ?

Toujours est-il que l'aboutissement (provisoire car la colère des travailleurs est loin d'être apaisée) de ces événements n'est autre que le pacte d'avenir pour la Bretagne porté sur les fonts baptismaux par Ayrault en personne. Le gouvernement a logiquement profité de l'occasion pour faire de la Bretagne un terrain d'expérimentation pour la création de « territoires » en lieu et place de la République une et indivisible et des droits politiques et sociaux afférents. Est-ce un hasard si, de façon concomitante, la commission européenne entérinait la « directive détachement » (le retour du fameux « plombier polonais ») remettant au goût du jour l'exploitation de tous et tentant d'opposer les travailleurs entre eux ?

L'Europe des régions, qui a connu un échec récent avec le référendum alsacien, est toujours d'actualité pour certains. Peut-être est-il utile de préciser que nos camarades qui ont défilé à Quimper le 2 novembre étaient derrière une banderole proclamant : « La République toujours ». Au-delà des faux procès, des analyses politiques « brillantes », demeurent les faits : au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne la CGT et la CFDT ont voté pour « le pacte d'avenir » tandis que FO votait contre et continuait de lutter pour défendre les salariés.

A qui profite le crime sinon au capitalisme financier ? L'organisation de la paupérisation des travailleurs est l'axe politique central des euros-gouvernements, mais aussi de leurs

.../...

(suite de l'éditorial...)

valets comme la CGT et la CFDT qui ont voté, au CESER de Bretagne, l'avis sur le Pacte qui scelle leur inféodation. Nous vous invitons à lire avec attention les déclarations de toutes les organisations syndicales lors de la séance plénière du CESER de Bretagne du 10 décembre.

(site = http://bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2013-12/avis_10-12-13.pdf)

A toutes les bonnes âmes, peut-être est-il utile de rappeler que les licenciements, le développement du travail précaire, la destruction du service public (même l'impôt se trouverait transféré au consortium Goldman Sachs), la misère, le racisme... sont les conséquences inéluctables des politiques prônées par le Pacte. La réponse des travailleurs ne se fera certainement pas attendre.

La France serait raciste et populiste

Sous prétexte qu'une ministre a dû essuyer des insultes racistes de la part d'une poignée de militants catholiques, a été promptement organisée une grande manifestation antiraciste.

Beaucoup d'hypocrisie là encore ! Serait-il plus blâmable d'insulter une ministre qu'un citoyen lambda ? Que je sache, les intellectuels de gauche ne rédigent pas des éditoriaux lyriques lorsqu'un chômeur trop basané se voit refuser un emploi ou se fait refouler à l'entrée d'une boîte de nuit. Bien que dans le second cas, lui éviter une overdose de musique commerciale serait plutôt un acte de bienveillance, mais c'est un autre débat. Le racisme existe et a toujours existé, hélas. Que les militants intégristes (catholiques en l'occurrence mais la connerie n'est pas l'apanage d'une religion) soient racistes, ce n'est pas une découverte ! Pour autant prétendre, comme on l'a dit ou écrit que « la France est raciste » relève, là encore, de l'hypocrisie.

Ce fait divers regrettable fut surtout l'occasion d'organiser l'union (de la gauche) sacrée en soutien au gouvernement. On vit ainsi défiler, dans un bel œcuménisme, le PS, le Grand Orient de France (que je ne confonds nullement avec ses membres parmi lesquels je compte quelques amis), des syndicats (à l'exception notable de FO) et des associations diverses et surtout très variées. Et pendant ce temps, le ministre de l'intérieur de gauche peut poursuivre sa politique sécuritaire dans l'espoir, de plus en plus affiché, de compter parmi les présidentiables.

Dans la même logique, le secrétaire général de la CGT et celui de la CFDT s'efforcent de renouer avec un axe CFDT/CGT mis à mal depuis quelque temps. Et pour ce faire, quoi de mieux qu'une grande manifestation contre... Les licenciements ? La remise en cause des retraites ? La destruction du code du travail ? ... Vous n'y êtes pas du tout : contre... le populisme. Populisme ! Le grand mot est lancé. L'insulte suprême qui, dans la bouche des élites (politiques ou économiques), sert à dénigrer tous ceux qui osent contester, manifester, s'organiser pour combattre et défendre les droits et acquis de la classe ouvrière. Car bien sûr s'opposer au gouvernement de gauche serait faire le jeu de l'extrême droite. Cette extrême droite qui prospère sur le terreau des inégalités et des injustices fruits des politiques menées depuis des décennies par les gouvernements successifs aux ordres de l'Europe vaticane. Décidément la famille Le Pen est bien utile aux tenants de l'ordre établi.

Manifestement, on tente de nous revendre le syndicalisme rassemblé, de nous faire oublier la lutte des classes au profit de causes « sociétales » qui ont certes leur légitimité (chaque citoyen étant seul juge en la matière) mais qui ne sont pas l'affaire du syndicalisme libre et indépendant. Il est vrai que les élections municipales et européennes approchent...

De choses et d'autres...

Les grands de ce monde qui, dans un bel unanimité, pleurent la mort de Mandela tentent de masquer la situation de l'Afrique du sud gouvernée par l'ANC (parti de Nelson Mandela), le parti communiste et la COSATU (organisation « syndicale »). Le pays, une vingtaine d'années après la chute du régime d'apartheid, est toujours sous la coupe des multinationales occidentales. Les inégalités raciales et sociales sont plus criantes que jamais et le gouvernement n'hésite pas à faire tirer dans le dos des mineurs en grève.

François le second se pavane bras dessus-bras dessous avec Sarko 1^{er} pour rendre hommage à Mandela et, dans le même temps, s'en va faire la guerre en Centrafrique.

Quant à la direction confédérale de FO, elle fait mine de s'opposer à la destruction des retraites en organisant des rassemblements devant les assemblées, en semaine, sans appel à la grève, puis un meeting dans les mêmes conditions pour, paraît-il, préparer la mobilisation de la classe ouvrière. Il serait temps de reprendre le flambeau du combat militant.

On pourrait multiplier les exemples à loisir sans jamais être exhaustif tant les tartuffes sont aujourd'hui sur le devant de la scène. Mon ami Guy Boulhom au langage fleuri dirait sans doute qu'au bal des faux culs on s'marche sur les arpiens. Qu'on ne s'y trompe pas, l'hypocrisie et la confusion sont savamment orchestrées pour tenter d'apaiser la lutte des classes et la révolte qui gronde. Il s'agit d'une stratégie, celle bien connue de l'union sacrée.

Dans une telle situation, notre rôle de militants anarcho-syndicalistes est d'abord de dissiper les écrans de fumée. Souvenons-nous de cet extrait du discours à la jeunesse de Jaurès qu'aimait à citer Alexandre Hébert : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains, aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques [...] ».

Aux origines de l'Association Internationale des Travailleurs:

L'Anarcho-syndicaliste continue de proposer à votre lecture des documents relatifs à l'histoire ouvrière pendant la période précédant la création de la Première Internationale.

Extrait d'une histoire du mouvement ouvrier français : ce dernier est écrit par un historien qui met en relation, les événements et les individus concernés, entre-eux, sans la nécessité « d'épurer » pour une justification ultérieure des uns ou des autres.

Bonne lecture.

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Étang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n° : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Étang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD

AUX ORIGINES DE LA PREMIÈRE INTERNATIONALE:

**Dans «HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER – 1830-1871»
de Edouard DOLLÉANS- Librairie A. Colin - 1948 – (extraits).**

Le 31 mai 1863, dans *Quelques vérités sur les élections de Paris*, Tolain (1) pose nettement les deux revendications essentielles du mouvement ouvrier français: 1- les libertés syndicales et les autres: «Il n'y a qu'un seul moyen, c'est de nous dire: vous êtes libres, organisez-vous; faites vos affaires vous-mêmes, nous n'y mettrons pas d'entraves»; 2- La formation de syndicats et leur fédération: «Les ouvriers réclament aujourd'hui, au nom du droit commun, la liberté de former, dans chaque profession, des Chambres syndicales ouvrières. La Chambre syndicale ouvrière serait, dans l'ordre économique, l'institution-mère de tous les progrès futurs»

Au lieu de dire: «serait», Tolain aurait dû dire «sera». Il a tracé un programme; il a mis l'accent sur la nécessité d'une organisation autonome du mouvement ouvrier.

Tolain a compris que, dans les luttes ouvrières, le syndicat allait être l'institution-mère de tous les progrès futurs.

La brochure de Tolain a été publiée à l'occasion des élections de 1863. L'histoire des candidatures ouvrières, aux élections de 1863 et de 1864, a été si souvent et si complètement retracée, notamment par Maxime Leroy, qu'il suffit ici d'en souligner les traits essentiels (2).

En présence des divisions que suscitent, parmi les républicains, les candidatures aux élections du 31 mai - 1er juin 1863, des groupements ouvriers décident de présenter aux électeurs une liste ouvrière: J.-J. Blanc (3), metteur en pages de *L'Opinion Nationale*, Coûtant (4), ouvrier lithographe et Tolain, ciseleur.

Proudhon (5) essaya de retenir dans l'abstention un certain nombre d'ouvriers, en publiant, en avril 1863, sa brochure: *Les Démocrates assermentés et les réfractaires*. Pourtant, les abstentions ouvrières furent, en 1863, moins nombreuses qu'en 1857. J.-J. Blanc avait obtenu 332 voix. Coûtant, 11. Tolain avait retiré sa candidature bien avant les élections, mais il voulait expliquer les raisons qui avaient déterminé certains ouvriers à poser leur candidature: les travailleurs n'avaient-ils pas le droit d'avoir leurs représentants tout comme les Péreire (6) et Talabot (7) étaient les représentants du Capital? La brochure: *Quelques vérités sur les élections de Paris* mettait les choses au point, en face des polémiques qu'avaient suscitées les candidatures ouvrières.

Avant les élections complémentaires qui allaient avoir lieu à Paris, en mars 1864, soixante ouvriers parisiens signent et publient un manifeste qui, le 17 février, paraît dans *L'Opinion Nationale*. C'est le *Manifeste des Soixante*: «Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers État sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un droit social égal».

Maxime Leroy a exactement situé la place du *Manifeste des Soixante* parmi tous les manifestes parus, depuis le *Manifeste des Égaux* jusqu'au *Manifeste communiste*: «Si nets que soient leurs contrastes, il y a sur un point identité entre tous, et c'est même grâce à cette identité qu'ils durent: cette réalité économique [dont ils sont comme l'expression diverse], c'est la scission nettement et àprement aperçue et affirmée entre ceux que Proudhon et Marx appellent des bourgeois et des prolétaires». Maxime Leroy souligne l'originalité du *Manifeste des Soixante*: ses auteurs appartenaient à la classe ouvrière «tandis que les auteurs des autres manifestes appartenaient aux classes dites privilégiées».

On attribuait la rédaction du *Manifeste* à un jeune journaliste républicain, Henri Lefort (8); mais la forme rappelle l'esprit dans lequel Tolain écrit sa brochure sur les élections de 1863, elle permet de dire que, à cette rédaction, Tolain a eu la plus grande part. On retrouvait les formules qui lui étaient chères sur cette aristocratie financière qui se constituait à la faveur de la liberté commerciale: l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la liberté d'association, de coalition, enfin l'opposition entre la vieille société fondée sur le salariat et la société future qui sera fondée sur le droit commun.

Le 28 février paraît dans *Le Siècle*, de Havin (9), un contre-manifeste signé de quatre-vingts noms. Tous les intérêts, politiques ou autres, que le *Manifeste des Soixante* avait effrayés, profitent de cette diversion pour affirmer que les classes ouvrières n'ont point d'opinion déterminée. On exploite le fait que le *Manifeste des Soixante* a paru dans *L'Opinion*

Nationale de Guérout (10), dont on sait les relations avec le prince Napoléon, pour essayer de compromettre les signataires du *Manifeste* en les présentant comme des ouvriers amis du Palais-Royal. Et en même temps, dans le 5ème arrondissement, on oppose à Tolain, comme concurrent, Chabaud, un des auteurs des brochures orange candidature suscitée par le même Guérout.

Quelques jours après la publication du *Manifeste* par *L'Opinion Nationale*, le 8 mars 1864, Proudhon écrit à des ouvriers qui lui demandaient ce qu'il pensait du *Manifeste des Soixante*: «Assurément, je me suis réjoui du réveil de l'idée socialiste... Assurément, je suis d'avis, avec vous et avec les 60, que la classe ouvrière n'est pas représentée et qu'elle a droit de l'être. Comment pourrais-je professer une autre opinion? La représentation ouvrière, n'est-ce pas, aujourd'hui comme en 1848... l'affirmation du socialisme?... Au sein même de la bourgeoisie, une division s'est produite... la bourgeoisie n'est plus homogène. Il y a ce que l'on appelle la haute bourgeoisie ou féodalité financière. Et la petite bourgeoisie ou classe moyenne inclinant de plus en plus au salariat...».

Proudhon fait appel, pour qu'ils se rassemblent autour de la classe ouvrière, aux éléments des classes moyennes avec lesquels le peuple est davantage en contact: «Vos intérêts sont les mêmes que les nôtres, votre cause est la nôtre; que la classe moyenne le sache ou qu'elle l'ignore, son véritable allié, son sauveur, c'est le peuple... Car cette classe moyenne s'est vue progressivement refoulée vers le prolétariat».

Proudhon estime que «dans les circonstances actuelles, entrer dans (un) système où nous sommes sûrs de rencontrer tous nos ennemis, accueillir des conditions assermentées, nous faire représenter au Corps Législatif, ce serait un contresens, un acte de lâcheté. Tout ce qu'il nous est permis de faire, c'est de protester par le contenu négatif de nos bulletins...». Et en effet: «Le gouvernement impérial, introduit par le coup d'État, a trouvé la principale cause de son succès dans la défaite de la démocratie rouge et socialiste..., telle est encore aujourd'hui sa raison d'être... sous ce gouvernement, la féodalité financière et industrielle... a complété son organisation et pris son assiette. Elle a soutenu l'Empire qui l'a payée de sa protection».

En fait, l'échec même de Tolain et des candidatures ouvrières, marque un progrès de la conscience et de la capacité politique de la classe ouvrière.

Lorsqu'on décembre 1864, Proudhon dédie *La Capacité politique des classes ouvrières* à quelques ouvriers de Paris et de Rouen qui l'ont consulté sur les élections, il est en droit de leur dire: «Cet ouvrage a été conçu sous votre inspiration: il vous appartient».

Cet ouvrage, en effet, appartient bien à cette classe ouvrière qui vient de s'affirmer et d'obtenir, par ses luttes persévérantes, la loi du 25 mai 1864 (11)...

Le voyage à Londres et l'agitation qui se développe autour des élections de 1863 et de 1864, s'accompagnent d'une recrudescence de création des sociétés ouvrières: associations ouvrières de production, sociétés d'épargne et de crédit mutuel où dominent tantôt l'esprit coopératif, tantôt l'organisation de la résistance.

À Paris, de 1864 à 1866, sont créées douze associations parisiennes de consommation; deux en 1864, trois en 1865, sept en 1866

On assiste, à partir de 1863, à une renaissance de la création des associations ouvrières de production à Paris. - 1863: Boulonniers, fondeurs en fer, tailleurs d'habits. - 1864: Copistes, traducteurs comptables, passementiers pour voitures. - 1865: Graveurs sur bois, lithographes, instruments de musique, mécaniciens, facteurs d'anches, mégissiers, bijoutiers en doré, opticiens, imitation bronze, papeterie pansienne, chapeliers, doreurs sur bois, doreurs et argentiers de métaux, robinetiers, pianos et orgues, polisseurs d'acier. - 1866: Vanniers, tonneliers, ouvriers bronze et gaz, corroyeurs, fondeurs en cuivre, cordonniers, coupeurs, menuisiers en bâtiment, tailleurs d'habits, ouvriers du meuble sculpté. - 1867: Cloutiers, tailleurs de limes, passementerie pansienne.

Nombreuses aussi sont les coalitions et les grèves pendant les années 1862, 1863, 1864. D'abord, parmi les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. En 1862, 1864, grèves partielles: à Carvin (12), pour une augmentation de salaires: à Lourches (13), contre une nouvelle

.../...

réglementation de travail; à Frasnès, pour une augmentation de salaires, à Vicoigne (14), contre la retenue de 3% pour la Caisse de Secours. En 1863 et en 1864, grèves des mineurs d'Anzin (15), qui obtiennent une diminution de la journée de travail. Et les mêmes causes provoquent, en 1862 et 1863, des grèves à Paris, à Lyon, à Marseille. L'action corporative amène l'union de certaines corporations divisées, comme celles des charpentiers. Mais le mouvement le plus important de ces années 1860 à 1864 est certainement celui de la typographie parisienne. Le conflit se prolonge pendant plus de deux années; c'est à son occasion que Napoléon III inaugure la politique de tolérance qui aboutit à la loi du 25 mai 1864.

Le 8 avril 1860, les deux sociétés qui divisent les typographes ont mis fin à leurs conflits, grâce à leur organisation unitaire dont l'objet est double - secours mutuel et résistance. Les typographes de Paris sont devenus une force. En 1861, Gauthier, président de la Société typographique, veut étendre la solidarité en liant les différents groupes de typographes, à travers la France, par une alliance des sociétés de secours mutuels de 483 villes, qu'on grouperait en quinze régions. Les efforts de Gauthier ont un premier résultat: certaines sociétés des grandes villes comme Toulouse, Besançon, Lille, Amiens, Rouen, etc. prennent l'habitude de demander à Paris des conseils et des modèles de statuts; c'est une première étape.

Depuis plusieurs années, les typographes de Paris souffrent de l'écart grandissant entre le coût de la vie (cherté des vivres et élévation des loyers) et les salaires. En janvier 1861, Persigny invite le président de la Chambre des maîtres imprimeurs à mettre à l'étude la question des salaires en attirant son attention sur le fait que le directeur de l'Imprimerie nationale avait pris l'initiative d'élever le niveau des salaires. Le 17 mai 1861, une pétition signée de 2.682 typographes sur 3.000 réclame la révision du tarif. La Chambre des maîtres imprimeurs ne répond que le 5 décembre. Une Commission mixte est nommée; mais, entre sa première et sa deuxième séance, l'imprimeur Le Clère, le 21 janvier 1862, congédie six ouvriers et leur substitue des femmes compositrices à un salaire inférieur au tarif. Tous les compositeurs, sauf deux, abandonnent les ateliers de Le Clère. Un certain nombre d'imprimeurs installent dans les locaux des communautés religieuses un matériel destiné à apprendre aux jeunes filles la composition; des apprenties compositrices sont recrutées dans leurs familles, afin de fournir cette main-d'œuvre féminine aux ateliers de Le Clère. Le 30 mars 1862, les pourparlers entre patrons et ouvriers sont rompus. Le 22 mars l'imprimerie Dupont engage des femmes à un tarif réduit de 30%. La police prévient l'action des compositeurs et, dans la nuit du 25 mars, cinq compositeurs de l'imprimerie Dupont sont arrêtés, sans qu'aucun désordre se soit produit; 117 ouvriers abandonnent les ateliers. Le président Gauthier, qu'on avait menacé de dissoudre la Société typographique, est arrêté, et, avec lui, vingt-cinq autres compositeurs. Devant le tribunal correctionnel, sur sept inculpés, trois sont acquittés et quatre autres condamnés à l'emprisonnement. Pendant le procès, on objecte aux demandeurs d'augmentation de salaires le fait que le personnel de l'imprimerie Dupont jouit de la participation aux bénéfices. Grâce à celle-ci, les ouvriers ayant trois ans de présence avaient obtenu la somme de 22 francs au maximum par an.

Une pétition signée de 2.400 ouvriers est adressée à l'Empereur, le 30 mai 1862, réclamant le droit, pour les typographes, d'avoir une Chambre syndicale et demandant que le tarif soit fixé par une Commission paritaire dont les décisions seront obligatoires. Le 10 juillet, les ouvriers à la journée réclament une augmentation équivalente à celle qui était accordée au travail aux pièces. Sur le refus de 12 des imprimeurs, 215 compositeurs abandonnent le travail. Les ouvriers délégués à la Commission mixte et les onze compositeurs qui avaient présenté le nouveau tarif à la signature des patrons sont arrêtés.

Par ordre de l'Empereur, les prévenus sont mis en liberté provisoire, le 30 août 1862. Le tribunal correctionnel distribue entre eux amendes et emprisonnements. Le jugement est confirmé en appel, le 15 novembre. Mais le 23, l'Empereur gracie les condamnés. C'est la reconnaissance de fait de la tolérance accordée désormais par le pouvoir aux coalitions. C'est alors que, sous la pression du mouvement ouvrier et notamment de la grève des typographes, est promulguée la loi du 25 mai 1864. Elle rend légale la tolérance dont, depuis deux années déjà, jouissent les coalitions. Elle modifie les articles 414, 415 et 416 du Code pénal: le fait de la coalition par elle-même n'est plus puni; toutefois, de l'emprisonnement et l'amende continuent à frapper «quiconque, à l'aide de violences, voies de fait ou manoeuvres frauduleuses aura amené ou maintenu une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'Industrie ou du Travail».

Quelque curieuse que puisse paraître cette attitude, tous les écrivains ouvriers ne furent pas également satisfaits de la loi du 25 mai 1864. Celle-ci réalisait l'une des plus essentielles revendications des ouvriers.

Elle répondait au programme tracé en leur nom par Tolain dans sa brochure: «Quelques vérités sur les élections de Paris»...

En juillet 1863, des délégués français, Tolain, Perrachon (16), Cohadon (17) et Limousin (18), signataires du Manifeste des Soixante, assistent à un meeting de Saint-James Hall, en faveur de la Pologne, proposent aux chefs trade-unionistes d'organiser une Association internationale. En septembre 1864, Tolain, Perrachon et A. Limousin retournent à Londres, et apportent le projet de cette Association internationale: «C'était, a dit l'instituteur Bibal (19), un enfant né dans les ateliers de Paris et mis en nourrice à Londres». Le 28 septembre, le meeting de Saint-Martin's Hall adopte les grandes lignes du projet que Tolain a développé dans son adresse. C'est donc bien ce projet qui a servi de base à l'organisation internationale. Et lorsqu'on rapproche le discours de Tolain de l'adresse inaugurale qui est due à la plume de Karl Marx, on constate que celui-ci a donné du relief et communiqué la vigueur de son style aux idées exprimées par Tolain...

Karl Marx avait assisté au meeting de Saint-Martin's Hall; mais il s'était tu. On lui avait demandé un représentant des ouvriers allemands qui pût parler au meeting: «J'ai fourni, raconte-t-il à Engels, Eccarius qui a été excellent dans son rôle; et j'ai assisté à la réunion comme personnage muet sur l'estrade... Les Parisiens, de leur côté, envoyèrent une délégation à la tête de laquelle était Tolain, le candidat ouvrier lors de la récente élection à Paris, un homme très bien: ses camarades aussi étaient des garçons tout à fait bien».

Dans le comité d'organisation qui siège à Londres, tout le travail est fait par Karl Marx: c'est un rédacteur admirable et, cette fois, il a été particulièrement heureux en écrivant l'adresse inaugurale. «une sorte de revue des faits et gestes des classes ouvrières depuis 1845» écrit-il à Engels, le 4 novembre 1864.

L'adresse inaugurale écrite par Marx reste un des morceaux classiques du socialisme, comme le plan d'organisation apporté à Londres par Tolain et ses camarades demeure une création ouvrière. L'ensemble de l'œuvre est due à une collaboration involontaire de l'idéologue et des artisans parisiens...

(1) Henri TOLAIN (1828-1897): ouvrier ciseleur, proudhonien; élu maire adjoint du XIème en novembre 1870, puis député en février 1871; exclu en avril 1871 par les sections parisiennes de l'AIT pour avoir désavoué la Commune, élu sénateur en 1876, républicain radical anti-boulangiste jusqu'à sa mort.

(2) L'Introduction de Maxime LEROY in l'édition Marcel Rivière de La Capacité politique des classes ouvrières de Proudhon.

(3) BLANC J.J., ouvrier typographe, candidat aux élections en 1863, devint membre de l'AIT.

(4) COUTANT Jean-Baptiste, ouvrier typographe.

(5) Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865): ouvrier typographe, puis journaliste, essayiste, polémiste, il créa le terme «anarchiste» dans l'acceptation aujourd'hui admise.

(6) PEREIRE Emile et Isaac, banquiers du XIXème siècle liés au développement capitaliste du Second empire.

(7) TALABOT Paulin: ingénieur et banquier, lié au développement du chemin de fer au XIXème siècle.

(8) LEFORT Henri (1825-1917): journaliste lié aux ouvriers parisiens, devint membre de l'AIT, mais la quitta après le refus de son acceptation à des fonctions administratives centrales par la section parisienne, devint membre de la SFIO à la fin de sa vie.

(9) HAVIN Léonor-Joseph (1799-1868): député de la Manche, directeur du journal Le Siècle, d'une façon ou d'une autre, de tous les régimes de son temps.

(10) GUEROULT Adolphe (1810-1872): journaliste de tous les régimes de son temps; fonda L'Opinion nationale, journal de la démocratie sous le Second empire.

(11) Loi dite «Loi Emile OLLIVIER» qui, n'y n'abrogea la loi dite «Loi LE CHAPELIER», n'y ne légalisa les droits de coalition et de grève. Elle introduisit une certaine «tolérance», dite de «L'Empire libéral», que les salariés mirent à profit pour développer leurs organisations économiques de classe.

(12) CARVIN Commune du département du Pas-de-Calais: mines.

(13) LOURCHES: Commune du département du Nord.

(14) VICOIGNE: hameau de la Commune de RAISMES, département du Nord: mines.

(15) ANZIN: Commune du département du Nord: mines.

(16) Joseph dit Blaise PERRACHON (1829-1878): ouvrier monteur en bronze, proudhonien mutualiste. l'un des signataires du Manifeste des soixante.

(17) Antoine COHADON (1824-1910): ouvrier maçon, proudhonien coopérateur, signataire du Manifeste des soixante.

(18) Antoine LIMOUSIN (?-?): ouvrier passementier, proudhonien mutualiste; père de Charles LIMOUSIN (1840-1909) signataire du Manifeste des 60.

(19) BIBAL, instituteur, devint membre de l'AIT.

**NON! au consensus national ou supranational,
NON! au consensus social,
NON! au consensus électoral,
NON! au consensus fiscal...**

L'Etat opprime et la loi triche...

La question fiscale occupe de plus en plus de place en ce moment dans les préoccupations des salariés et autres producteurs, c'est un constat que chacun d'entre-nous peut aisément faire, de plus les sondages le rappellent à ceux qui ne sauraient s'en rendre compte.

La question fiscale occupe en permanence la classe sociale détentrice du pouvoir économique; la preuve: elle s'est dotée de conseillers (fiscaux) qu'elle paye dans le but de s'émanciper le plus possible de l'impôt, investissement éminemment rentable.

L'acceptation de l'impôt est la base du consensus national dit «républicain», mais les intérêts particuliers des classes sociales démentent en permanence cette acceptation.

L'impôt est dit «redistributif» dans le cadre de ce consensus national, voire supra-national. S'il en était ainsi, il frapperait uniquement les revenus et non la consommation. Les syndicats ouvriers ont de toujours réclamé l'impôt progressif sur le revenu, et non des taxes, relayés parfois par des voix politiques dans le cadre du consensus national-parlementaire.

Alors finissons-en une fois pour toute: le consensus national sur l'impôt est une foutaise de la bourgeoisie, l'Etat «républicain» n'a jamais été que l'Etat «publicain», le collecteur de sa chose (ré): l'impôt.

L'impôt saigne le malheureux ...

Quand la bourgeoisie occupe ses conseillers à l'émanciper de l'impôt, les salariés et autres producteurs tentent d'y échapper par d'autres moyens. La contrebande du sel, du vin et des alcools était une activité importante des petits-paysans de la génération de mon grand-père à laquelle je n'ai pas pu échapper. bon-an, mal-an, il fallait assurer ses conditions d'existence, notamment contre la classe bourgeoise (en ne fournissant pas la marchandise à son commerce) et contre l'Etat du consensus national-publicain (en échappant aux taxes). «Gabelous» et «rats-de-cave» étaient les insultes sociales les plus communes en ces temps. Il en est toujours de même dans la petite-pêche côtière, voire dans la «pêche-à-pied» non-officielle en tant de crise, avec les risques sanitaires en sus.

Aujourd'hui la contrebande prend d'autres formes, elle se nomme «troc», «trafic frontalier», «travail au noir»..., elle peut être une activité de brigands sociaux (tout donneur de leçons s'abstenir!), mais aussi celle de ceux qui n'ont d'autres préoccupations que d'assurer coûte que coûte leurs conditions d'existence, car il n'existe pas d'autre possibilité d'échapper aux paiement des taxes... paiement qui ne s'effectue plus depuis longtemps de la main à la main.

Nul devoir ne s'impose aux riches ...

Chacun est à même d'apprécier l'aspect «égalitaire» de la TVA. Chacun est à même d'apprécier l'aspect «redistributif» de son augmentation. S'en exempter n'est-il pas le sport fiscal favori des collecteurs de cette taxe, petits fermiers-généralistes des temps de la taxe moderne?

Quand la classe possédante des moyens de production peine à assurer les revenus qu'elle souhaite pour elle-même, elle exige de l'Etat qu'il subvienne à cette «nécessité». Elle en obtient des exemptions d'imposition sur ses revenus et la prise en charge des nécessités de reconversion de ses activités. Elle exige et obtient de l'Etat l'organisation de travaux qui n'ont d'autre but que d'assurer ses revenus futurs, fussent-ils socialement totalement... inutiles.

Ainsi, sous couvert d'une idéologie «moderne»: l'écologisme, les «Grenelles de l'environnement» ont permis de créer des taxes «modernes» qui ne sont pas venus supprimer quelque ancienne.

Le droit du pauvre est mot creux ...

L'éco-taxe, comme toute taxe, n'a d'intérêt que si elle fournit un maximum de débiteurs. Sa mise en place tourne à la caricature du système «publicain» s'il en était besoin. Après les centaines de milliers de petits fermiers-généralistes collecteurs de la T.V.A., voilà le retour de la grande ferme-généraliste, alors qu'un relevé des compteurs kilométriques

des camions fait chaque année par des agents de l'Etat n'eût presque rien coûté.

La mise en oeuvre du prélèvement de la taxe a créé une plus-value au bénéfice d'entreprises industrielles de l'électronique, celles qui espéraient l'intervention de l'OTAN ou de l'ONU en Syrie sans doute, et qui ne licencient pas moins pour autant.

La taxe a créé une activité industrielle artificielle, de surcroît inutile. Il ne reste plus qu'à coter la taxe en Bourse.

C'est assez languir en tutelle...

Grenelle II a également créé le «diagnostic thermique des logements». Un audit est désormais obligatoire, les propriétaires ne peuvent échapper à ces dépenses. des centaines d'euros sont exigées au bénéfice de cabinets d'audits dont les conclusions sont celles que chaque technicien du chauffage et de l'isolation connaît et dont il informe sa clientèle. Non seulement cette partie de l'audit est parfaitement inutile, elle doit en plus être accompagnée de propositions du genre: vous avez acheté un appartement 50.000 euros il y a quinze ans, vous venez de payer la dernière traite de l'emprunt, vous devez prévoir 30.000 euros pour le rendre éco-acceptable! Il n'existe pas de contrainte par taxe en cas de refus... les syndicats de co-propriété closent alors les discussions sans suite avant que l'assemblée ne lynche les «auditionneurs».

Grenelle II a également inventé le SPANC (Service public d'assainissement non-collectif) qui, contrairement à sa dénomination n'est un service mais une contrainte publique. Cela concerne les maisons non raccordables à un réseau public de collectage des eaux usées, et équipées de fosses sceptiques. Grenelle II a décidé que votre fosse n'était pas éco-acceptable, peu importe qu'elle ait trois ans ou quarante ans, peu importe qu'elle soit bien entretenue ou pas, vous devez engager des dépenses comprises entre 5 et 15.000 euros selon la taille de la maison. Vous devez en outre payer des frais de sondage du terrain afin que le prestataire détermine quelle méthode d'assainissement doit être utilisée, peu importe vos finances ni votre souhait d'occupation de votre terrain, le prestataire décide. Les prestataires ont pour raisons sociales... Générale des eaux, Vivendi... Bien-heureux ceux qui vivent sur des sols argileux, la méthode d'assainissement qui sera utilisée est la moins chère et celle qui nécessite l'empreinte la moindre sur le terrain.

La qualité de l'eau assainie en sortie de votre nouveau système sera-t-elle meilleure qu'avant? Vous n'en saurez jamais rien! Aucune analyse n'est faite en sortie de votre système actuel, aucune analyse ne sera faite en sortie du nouveau système, vous devrez obligatoirement payer une visite de contrôle du fonctionnement (et non de la qualité de l'eau rejetée) tous les deux ans, et tant que vous n'aurez pas changé votre système, vous payerez chaque année une... taxe

L'Égalité veut d'autres lois ...

Au début de la «crise» en 2008, les prix de vente des logements ayant baissé, on a assisté à une tentative spéculative d'aubaine, limitée rapidement par l'absence de perspective de rentabilité de l'investissement.

Depuis quelques années également, une spéculation sur les terres agricoles existent. La disparition d'une génération de petits-agriculteurs libère des installations qui resteront à l'abandon en attendant la reconversion des surfaces en villages (spéculation utérine), et les terres sont rachetées. Par qui? Les intéressés que j'ai interrogés suspectent les banques. L'agriculture dite «raisonnée» (entendez techniquement analysée), à ne pas confondre avec l'agriculture «biologique» (entendez idéologiquement analysée), se fonde sur l'exploitation extensive des terres. Il va y avoir de la demande, il faut prévoir l'offre, la spéculation commence; voilà pourquoi les prix des terres agricoles ne baissent pas.

Dans le contexte de diminution des revenus des petites exploitations agricoles, tant d'élevage que maraîchère ou viticole, la sauvegarde des conditions d'existence de ces petits producteurs, non-salariés et n'employant pas de salariés, passe par la recherche de circuits de

.../...

(suite...)

commercialisation courts. En restant isolés pour une partie de leurs activités, ils parviennent parfois à s'en sortir, pour l'instant ; dès qu'ils tentent de se grouper officiellement, ils sont à la merci des réseaux de commercialisation qui viennent grever le produit de leur travail. S'ils réussissent une «coopération», celle-ci crée du travail salarié qui devient la variable d'ajustement de leur propre survie.

Pas de droit sans devoir dit-elle ...

Il y aurait bien d'autres exemples à citer... il y a des experts pour cela, ceux de ma proximité me suffisent actuellement.

Il est difficile de séparer totalement la question fiscale de la question sociale. La classe possédante des moyens de production mène parallèlement la guerre sociale contre la classe salariale, soit directement soit à l'aide de l'Etat (*la Loi*), et la guerre fiscale contre toutes les classes de producteurs, car la première ne suffit pas à leur souci effréné de captation des produits du travail.

Egaut, pas de devoir sans droit !

Sur la chaîne de télévision BFM-TV, le 15 novembre sauf erreur. le «Bon berger» à déploré «le poujadisme, parce qu'il y a un consentement à l'impôt qui n'est plus accepté. Je rappelle que l'impôt c'est le vivre ensemble». Et de rajouter : «On est un pays de dingues. Quand il y a des choses de décidées, il faut les mettre en place. Regardez l'éco-taxe, elle a été décidée de façon consensuelle, quasi-unanime, et on ne la met pas en place». Il déplora en outre «le renoncement du gouvernement» et souhaita «une grande réforme fiscale au début 2014».

Le consensus certes se forme actuellement au niveau supra-national, mais ni avant ni après le niveau national, seulement pour celui-ci. Le consensus social s'exprime dans les conseils économiques et sociaux de toutes sortes et à tous les niveaux. Le tout est avalisé par le consensus électoral dit «suffrage universel». Le pouvoir politique affine le tout dans le consensus fiscal dit «ré-publicain».

La lutte des classes est ailleurs ! N'en déplaise aux amateurs d'un bout du consensus !

L'oisif ira loger ailleurs ... (et sans taxe !)

Quand la révolte éclate, il vaut mieux savoir *pourquoi*, comprendre bien *comment*, et quelles perspectives elle peut suivre.

A chacun de prendre ses responsabilités, et pour paraphraser certains de nos compagnons les plus anciens : *Pour nous le combat continue !*

Georges Rivalin

(17 novembre 2013)

Sans-culottes ...

Bertrand Kanban

Dans le numéro 176, je relevais ainsi la déclaration de la ministre et Garde des sceaux, du 6 novembre : « Mme Taubira a lancé un nouveau fait de société : le prétendu racisme des français ». Depuis, la réaction des socialistes à l'affût n'a pas tardé : ils ont sorti des oublies « la marche des beurs » de 1983 à Paris avec des slogans à connotation raciste tels que « Touche pas à mon pote » et « Droit à la différence » jusqu'à la « Discrimination positive » sous Nicolas Sarkozy.

Cela me rappelle l'appel des stalinien, avec signatures massives, « pour la paix » de Stockholm, en mars 1950. Les malheureux qui ne voulaient pas le signer étaient étiquetés « contre la paix ».

Ce qui caractérise le gouvernement Ayrault-Hollande c'est qu'ils sont très friands, et en recherche permanente, de faits de société pour tromper les travailleurs et les citoyens confrontés à des problèmes sociaux redoutables (chômage, protection sociale, retraites, impôts, taxes, etc.).

Mais cette fois-ci, ils cherchent désespérément à anéantir la signification même de **révolte** car ils ont peur. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont vite **reculé** sur l'application de l'écotaxe.

Les débris idéologiques résultant de la politique de droite et de gauche depuis le plan de rigueur du gouvernement Mauroy de 1982, se joignent au gouvernement Ayrault pour dévoyer et dénaturer la **révolte**. Ainsi les socialistes, écologistes et autres mélanchonistes, sans oublier ni les chrétiens de gauche (dont la CFDT), ni la CGT régionale de Bretagne (inconditionnelle de l'unité avec la CFDT), ont joué le rôle de soutien au gouvernement, chacun à sa place, pour aujourd'hui se retrouver à ses côtés pour promouvoir et finalement signer « *Le Pacte d'avenir pour la Bretagne* », en compagnie de l'Union régionale des associations familiales de Bretagne (URAF), des Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE), de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes... Donc tous les ingrédients de la nouvelle « Renaissance », association récemment créée par Madame Aubry, digne héritière d'Emmanuel Mounier, idéologue en chef du gouvernement de Vichy et auteur de l'article « Refaire la Renaissance » dans la revue Esprit, en octobre 1932.

C'est la jonction de ceux qui sont en train de détruire la république, au nom de la république, avec ceux qui veulent déconstruire la république au profit de la nouvelle « Renaissance ».

Une admirable cohérence

Ce « pacte » élaboré par le gouvernement Ayrault s'inscrit dans le cadre de l'Europe des régions - à savoir, retour aux peuplades moyenâgeuses du Saint empire romain germanique.

C'est ainsi que le 2 novembre tous ces subsidiaires de la Neue Europa se sont rués pour préparer le terrain au compte du gouvernement.

Faire croire aux travailleurs que manifester à Carhaix avec les futurs signataires du « pacte » était mieux que de manifester à Quimper c'est les tromper. A Quimper, il y avait 30 000 manifestants, en grande majorité des travailleurs, alors qu'à Carhaix, il y avait 400 futurs signataires du « pacte ». Il est vrai qu'à Quimper, il y avait les bonnets rouges et pas un seul à Carhaix.

Et finalement, tous les tenants de tous ces débris idéologiques se réuniront le 10 décembre à la préfecture de Bretagne pour signer « le Pacte d'avenir de la Bretagne ».

Il est bien clair que ce « pacte » en prépare d'autres et que le gouvernement Ayrault s'apprête à liquider les départements au profit des régions et à achever la fiscalisation des salaires différés commencée par un autre compère, Michel Rocard (la CSG).

Pour sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière

Il y a impérieuse nécessité d'organiser le combat pour défendre notre protection sociale, nos retraites, nos emplois, nos salaires, pour préserver le code du travail et nos conventions collectives. Tout cela n'est possible que par l'action syndicale indépendante dans le cadre de la loi du 11 février 1950. Refuser catégoriquement les consultations organisées par le gouvernement et la CGT-CFDT, définitivement impliqués dans la marche vers le corporatisme. Il faut en découdre avec le mythe de l'unité car le parti socialiste, le parti communiste, la CGT-CFDT sont devenus les collaborateurs d'un système totalitaire en France, subsidiaire de la Neue Europa.

On ne fait pas l'unité avec les Déat et les Doriot, ni avec Berger et Lepaon, ni en France, ni à la Confédération européenne des syndicats (instrument de l'Union européenne pour la liquidation des organisations syndicales dans tous les pays).

La lutte de classe exige la clarté. UN CHAT EST UN CHAT. C'est la condition sine qua none du combat de la classe ouvrière. Et tant pis pour le mythe de l'unité ! La lutte de classe s'en chargera...

Il n'y a rien de moins sûr que les travailleurs et la population paupérisée arrêtent leur révolte. Et puisqu'ils n'ont pas de vestiaire, ils vont continuer, eux, à manifester en portant leurs bonnets rouges qu'on a aperçu à peu près partout en France et notamment à Marseille. Comme quoi, après les sans-culottes...